

Portail Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine : procédure pour donner accès à la « Médiathèque numérique d'ArteVoD »

La ressource de Vidéo à la demande « Médiathèque numérique » proposée par ArteVoD et UniversCiné a été ajoutée au portail de la Médiathèque départementale. Les abonnés disposant déjà d'un compte validé ne pourront pas automatiquement y accéder. Leurs accès doivent être ouverts par le gestionnaire de leur compte, autrement dit leur bibliothèque de rattachement.

Pour donner accès à la nouvelle ressource à un abonné ayant déjà un compte validé

Connectez-vous au compte de la bibliothèque sur <https://mediatheque.ille-et-vilaine.fr/>

Connexion

Si vous êtes un particulier et que vous voulez consulter les ressources numériques, il faut d'abord vous créer un compte grâce au lien ci-dessous nommé "Inscription ressources numériques".

Vous êtes un professionnel Vous êtes un particulier


| | |
|---|---|
| Mon nom <input type="text" value="Saisir votre nom"/> | Mon adresse email <input type="text" value="Saisir votre adresse email"/> |
| Mon mot de passe <input type="text" value="Saisir votre mot de passe"/> | Mon mot de passe <input type="text" value="Saisir votre mot de passe"/> |

[Mot de passe oublié](#)
[Inscription ressources numériques](#)

Le côté "Professionnel" est réservé aux bibliothèques.

Dans le menu déroulant, sélectionnez « Mes abonnés ressources numériques » :



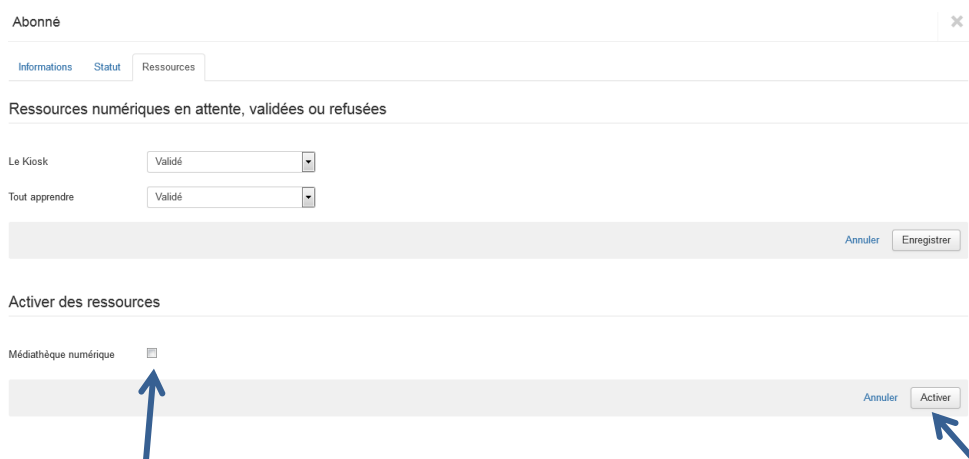
Dans le tableau de vos abonnés, cliquez sur le nom de l'utilisateur (ou sur l'icône  au bout de sa ligne) pour lequel vous devez activer l'accès à la « Médiathèque numérique ».



Vérifiez dans le champ « statut » que la date d'inscription à la bibliothèque n'est pas dépassée d'un an (si c'est le cas le compte va expirer dès la prochaine connexion).

Si la date est dépassée d'un an, demandez à l'utilisateur de faire renouveler ses accès en suivant la procédure <https://mediatheque.ille-et-vilaine.fr/s-informer/boite-a-outils/numerique/1073-votre-acces-aux-abonnements-numeriques-a-expire-mode-d-emploi-pour-demander-sa-revalidation>

Une fois cette vérification faite, allez dans l'onglet « Ressources » :



La « Médiathèque numérique » doit figurer en bas de cet onglet, sous le titre « Activer des ressources ». Pour ouvrir l'accès, cochez la case en face du nom « Médiathèque numérique » et cliquez sur « Activer ». La ressource apparaîtra alors dans la liste des ressources numériques avec le statut « Validé ». L'utilisateur doit recevoir un mail l'informant que ses droits ont été ouverts.

Pour les usagers n'ayant pas encore de compte

Si un usager n'a pas encore créé de compte pour accéder aux ressources numériques, il devra vérifier que la case de la ressource « Médiathèque numérique » est bien cochée sur le formulaire d'inscription https://mediatheque.ille-et-vilaine.fr/inscription-ressources-numeriques?layout=inscription&mod_id=91

(normalement, les cases sont cochées par défaut sur le formulaire) et cliquer sur le bouton « S'inscrire » :

